ECLAIRAGE FIER SPM N°2 : SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET L'UNION EUROPEENNE

UNE HISTOIRE CENTENAIRE…

UNE BREVE HISTOIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET DE L'UNION EUROPEENNE

A une période charnière de la coopération avec l'Union européenne, Archipel Développement propose de revenir en quelques dates sur près d'un siècle de relations. Dans cette semaine de l'Europe, un regard particulier sera porté aux réalisations avec les fonds européens de développement.

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient…

Les années 20 : le destin du père de l'Europe se joue à Saint-Pierre

Le commerce d'alcool à Saint-Pierre-et-Miquelon décolle dans la période de la Prohibition, votée en 1919 aux Etats-Unis. Parmi d'autres, un Cognaçais d'une trentaine d'années va s'enrichir : Jean MONNET. Avant cela, il avait été un jeune Secrétaire Général Adjoint de la Société des Nations, ancêtre de l'ONU. Pendant la 2nde guerre mondiale, il devient un agent d'influence au service des Alliés. Il contribuera ensuite à insuffler la Coopération Economique Européenne, à tel point qu'il est considéré comme un des principaux Pères de l'Europe.

25 mars 1957 : la France, entre empire colonial et vocation européenne

Après le succès de la coopération sur le charbon et l'acier, le Traité signé à Rome crée la Communauté Economique Européenne entre la France, l'Allemagne, l'Italie et les pays du Bénélux. La France compte encore de nombreuses colonies, avec des statuts variés, dont la majorité deviennent des Pays et Territoires d'Outre-mer.

1978 : la place des DOM clarifiée dans le droit européen

Les Départements d'Outre-mer, comme Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 1976, se voient confirmer l'applicabilité des textes européens par l'arrêt Hansen qui précise l'application de l'article 227 consacré aux régions ultramarines. La récente départementalisation de l'Archipel sous le Président Valéry Giscard d'Estaing, n'apporte cependant pas les bénéfices escomptés pour l'économie du territoire.

1985 : le SPMexit

Alors que les ressources déclinent dans la région, Saint-Pierre-et-Miquelon opte pour le statut de Collectivité d'outre-mer, permis par l'article 74 de la Constitution française.
Au regard du droit européen, l'Archipel (re)devient un Pays et Territoire d'Outre-mer, et ne fait plus partie intégrante du marché communautaire.
Le Groenland a choisi la même année de suivre cette trajectoire. Concrètement, les PTOM du Nord de l'Atlantique n'auront plus obligation d'appliquer le droit européen, ni de partager leurs zones économiques exclusives et les quotas de pêche avec les flottes des Etats membres. Cependant, ces zones exclusives restent souvent à définir au niveau international en application de la convention de Montego Bay (arbitrage douloureux du Tribunal de New York de 1992 pour Saint-Pierre-et-Miquelon).

Fin des années 1990 : le transbordement

Sous la direction de M. Gérard Mercher, Archipel Développement[1] impulse des premières opérations de transbordement d'aluminium qui rapporteront 69 millions de francs à la collectivité (environ 10 millions d'euros). Cependant, l'interprétation de la décision d'association outre-mer diffère grandement avec Bruxelles qui encadre mieux le régime à partir de 2001.

2003 : création de l'OCTA, l'association des pays et territoires d'outre-mer

Conscient que l'union fait la force, 13 PTOM créent une association basée à Bruxelles, avec un comité Exécutif formé alors de 7 membres. Les Antilles Néerlandaises en prennent la présidence, Saint-Pierre-et-Miquelon sera rapidement nommé trésorier, en la personne de Mme Audrey Augier, représentante de l'Archipel à Bruxelles. Officiellement enregistrée en 2005, l'association joue un rôle croissant dans les relations des PTOM et de l'Union européenne (**plus d'infos ici**).

2006-2010 : le Fonds Européen de Développement au secours de l'économie du territoire

Avec une dotation passée à 12,4 Millions d'euros, Saint-Pierre-et-Miquelon signe sa convention de financement du 9ème FED en juin 2006. Le dossier est pourtant longtemps resté inachevé, notamment en raison de différends entre le Conseil général (bénéficiaire du FED) et la Préfecture (anciennement ordonnateur territorial), sur fond de nouvelles procédures dites « d'appui budgétaire ».

Alors que début 2005, Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie des rares PTOM qui n'ont toujours pas signé leur document de programmation, l'arrivée du Préfet Dupuy permet de débloquer la situation. Il apporte sa confiance à la Collectivité et au nouveau représentant de Saint-Pierre-et-Miquelon, M. Olivier Gaston, pour prendre le leadership sur l'appui budgétaire sectoriel aux transports, à l'eau et à l'environnement, en lien avec ses services.
Alors que le territoire a perdu plus de 200 âmes entre 1999 et 2006 et que la morosité devient mortifère pour le secteur privé, il y a urgence à relancer l'économie.

[1] Pour faciliter la lecture, l'ancien nom de la société (SODEPAR) a été remplacé par Archipel Développement.

Décembre 2008 : inauguration du barrage du Goéland

Avec plus de 60% d'apport (3,3 millions d'euros), il s'agit du premier projet d'envergure cofinancé par l'Union européenne. Sa reconstruction en aval permet de sécuriser les habitations en contrebas et augmente la réserve d'eau potable.
Avec cet ouvrage piloté par la SODEPAR (M. Aurélien Joubert) et réalisé par la société Hélène & Fils, la Mairie de Saint-Pierre dispose d'une ressource en eau suffisante pour l'île.

2009/2010 : nouvel ordonnateur territorial, le Président du Conseil territorial lance le Schéma de Développement Stratégique 2010-2030

Parmi tous les PTOM, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna faisaient figure d'exception : les pouvoirs de gestion du FED étaient conservés par l'Etat. Dans les autres territoires, les gouvernements élus localement étaient à la fois bénéficiaires et gestionnaires des ressources européennes.
En 2009, le Président du Conseil territorial devient ordonnateur, et capitalise ainsi sur les succès du 9ème FED. Cette même année, le Conseil territorial lance l'élaboration du Schéma de Développement Stratégique (SDS). Il confie ces dossiers au Représentant de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Première étape : coordonner l'élaboration du Schéma de Développement, en s'appuyant sur une cellule de 4 agents de développement et un processus participatif sans précédent, mobilisant 400 participations à travers 40 réunions. Développement touristique de l'Archipel, aquaculture, câble numérique sous-marin, projet de ferry… : la diversification économique est enclenchée.

2011-2015 : Appui budgétaire général au Schéma de Développement Stratégique

Lors d'une cérémonie en marge du forum PTOM-UE, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie voient leurs documents de programmation signés par le Commissaire Piebalgs le 1er mars 2011. L'Archipel deviendra le premier territoire à engager les fonds du 10ème FED (20,6 M€) et assure au passage la continuité dans la mise en œuvre de ses programmes successifs.

La Maison de la Nature et de l'Environnement (4,5 M€) et la digue de Miquelon (3,5M€) seront notamment cofinancées par l'UE, alors que le quai en eau profonde est renforcé à Saint-Pierre (3,1M€) et que le financement du câble numérique sous-marin est bouclé (12M€).

2012/2013 : Présidence Politique de l'OCTA

Après un premier mandat en 2007, M. Stéphane Artano prend la suite du Groenland pour la Présidence politique de l'OCTA.
Principal temps fort de l'année, le forum annuel organisé avec Archipel Développement et la Commission européenne donnera l'opportunité au Commissaire Piebalgs de présenter une nouvelle décision d'association outre-mer, et le 11ème Fonds Européen de Développement.

2014/2015 : un nouveau plan d'action quinquennal de 70M€ pour dynamiser l'économie

Après un processus approfondi de 18 mois, le Conseil territorial se dote en 2015 d'un plan de 28 actions opérationnelles pour la période 2015-2020 du SDS. Marque du développement durable, les actions sont désormais analysées sous l'angle de leurs contributions au développement économique, mais également social et environnemental. L'axe consacré au tourisme durable et à la desserte maritime (ferries) permet de programmer un appui budgétaire sectoriel.

23 juin 2016

Lors du référendum sur le Brexit, 52% des votants britanniques expriment leur choix de quitter l'Union européenne. Les Territoires d'Outre-mer Britanniques, dont 9 sont habités, devraient perdre le statut de PTOM en conséquence, bien que n'ayant pas pu prendre part au vote.

2016- 2019 : appui budgétaire au Schéma de Développement (26,2 M€ confirmés)

Lors de la visite officielle de la Commission européenne, M. Stéphane Artano contresigne la première convention de financement du 11ème FED pour un PTOM en octobre 2016 (notamment pour les ferries et leur quai, le développement hôtelier et l'offre de loisirs tous temps).

Septembre 2017 : entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada

Après 8 années de négociation, l'Accord Economique et Commercial Global entre l'Union européenne et le Canada est finalement entré partiellement en vigueur, avec l'action déterminante de Justin Trudeau.
Après ses demandes officielles, Saint-Pierre-et-Miquelon obtient des périodes transitoires pour la libéralisation de certains produits de la pêche. Ces transitions maintiennent jusqu'à 7 ans l'avantage préférentiel pour Saint-Pierre-et-Miquelon et les PTOM qui ont, eux, un accès en franchise de droits de douane depuis la création du marché commun.
L'Archipel garde donc son accès préférentiel au marché européen sans avoir à baisser les droits de douane vis-à-vis du Canada, clé de voûte de sa fiscalité.
Avec cette entrée en vigueur du traité de libre-échange, seuls les parlements nationaux des Etats membres ont encore la possibilité de revenir sur cet accord avant déploiement définitif.

... QUI RESTE ENCORE A ECRIRE

2018 : DES SIGNES ENCOURAGEANTS POUR L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Après 12 années d'efforts, le secteur privé montre des signes de bonne santé :

➲ Un taux de chômage réduit de 12 à 5% ;
➲ La mise en service du réseau de chaleur et son énergie verte, plus important projet privé de l'Archipel ;
➲ La création de la SAS Distillerie de Saint-Pierre-et-Miquelon, projet industriel majeur pour diversifier l'économie (3,3M€) ;
➲ Le démarrage des travaux pour l'hôtel Les Terrasses du Port (plus de 5M€, dont 25% de FED), projet phare du redéveloppement touristique.

La démographie augmente pour la première fois après une baisse importante depuis la crise industrielle et l'effondrement des exportations dans les années 1990. Malgré une baisse de la natalité, l'archipel attire en effet les actifs pour combler le manque de main d'œuvre dans de nombreux secteurs.

2019 : Présidence du Comité Exécutif de l'OCTA

Le 27 février 2019, l'OCTA a organisé sa conférence ministérielle annuelle dans une atmosphère particulière, le spectre du Brexit risquant de séparer la famille des PTOM - Stéphane Lenormand conduisait la délégation de Saint-Pierre-et-Miquelon. Lors de cet évènement, le représentant de Saint-Pierre-et-Miquelon, Olivier Gaston, fut élu Président du Comité Exécutif par les 22 gouvernements des PTOM.
Si l'archipel avait déjà assuré la présidence politique (2007 et 2013), c'est la première fois que son représentant se voit confier les pouvoirs exécutifs. Il devra porter la voix des PTOM dans une année 2019 qui s'annonce comme une année stratégique : révision de la décision d'association outre-mer, Brexit, élections européennes, discussions sur les dotations par PTOM, ou encore lancement du programme sur le Changement climatique et l'énergie durable (17,5 M€).

Nous contacter :
ARCHIPEL DEVELOPPEMENT
Rue Borda – BP 4365
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
agence.spm@archipel-developpement.fr
www.archipel-developpement.fr